



N° association : W 052 000 135

N° DDJS : 05.96.002/A

N° FFTIR : 18 05 003

## TIR CLUB GAPENÇAIS

c/o M. Jean-François Astier  
Chemin des Gourlanches  
Route des Fauvins  
05 000 GAP

Chers amis tireurs,

L'assemblée générale , suivie de l'assemblée générale extraordinaire de notre association, aura lieu le **Vendredi 28 Septembre** à 19h au bar-PMU « le Méridional », 1 avenue Jean Jaurès (porte Colombes) à Gap.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1) Émargement de la feuille de présence
- 2) Discours du président
- 3) Lecture du rapport moral et vote
- 4) Lecture du rapport financier et vote
- 5) Renouvellement du tiers du conseil d'Administration
- 6) Modification des statut de l'association
- 7) Questions diverses

Les candidatures pour les 3 postes au sein du Conseil d'Administration doivent parvenir par courrier recommandé au président Jean-François Astier au plus tard le 13 Septembre 2018.

François COMBES, Michel JOLY ainsi que Sylvain EYNAUD ont d'ores et déjà annoncé qu'ils sont candidats à leur propre succession.

**Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un événement important pour la vie de l'association et nous comptons sur votre présence. Une collation offerte par le club clôturera cette assemblée.**

**Pour des questions d'assurance, le terrain ne sera désormais accessible qu'aux tireurs à jour de cotisation.**

**Les licences pour l'année 2018/2019 sont à retirer à partir du 11 Septembre 2018 auprès du trésorier et au plus tard le 29 Septembre 2018. Toutes licences non récupérées seront renvoyées à la ligue et les membres radiés.**

**La remise des licences se fera uniquement de 11h00 à 12h00 le matin et de 16h00 à 17h00 l'après midi pendant les jours ouvrés du magasin Chasse Tir 05.**

Veillez recevoir, chers amis, nos salutations amicales et sportives,

Le bureau du Tir Club Gapençais.

---

### POUVOIR

Je soussigné ....., donne pouvoir à ..... pour l'assemblée générale extraordinaire du Tir Club Gapençais du 28 Septembre 2018.

Fait à ....., le ..... Septembre 2018

(Signature)